



LE PARC DU ROC FLEURI - CORTESINE : EXTENSION DU PARC PROMENADE DE LA TORSE, COMPOSANTE DU PARC NATUREL URBAIN (PNU) AIXOIS .

La ville d'Aix en Provence vient de se rendre acquéreur de 5,1 hectares de terrains classés, situés au bas des collines de Bibémus prolongeant ainsi le Parc de La Torse vers le Nord, le long des ruisseaux de la Torse et du Baret, jusqu'à la traverse de la Cortésine.

Cette acquisition constitue l'étape préalable à la création d'une « coulée verte », réservée aux piétons et aux modes de transport doux qui, au travers des parcs et promenades le long des ruisseaux permettrait, idéalement, de relier le Pont de Béraud, à hauteur du Lycée Cézanne, aux quartiers sud, actuellement avenue Malacrida, et demain peut-être, toujours par aménagement de la Torse, au Parc de Santé de l'Arc.

Ce parc s'inscrit dans le projet du parc naturel urbain aixois dont le parcours piéton et cyclable, permettra de rejoindre le parc des collines de Cuques et le parc Jourdan depuis le Pont de Béraud.

Ce nouvel équipement important pour notre quartier et pour la ville, a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur concernant la modification de la réservation n°7 du Plan local d'Urbanisme, qui fixe le périmètre du Parc et qui devrait prochainement être approuvé par le conseil de la métropole.

Le calendrier

Les travaux d'aménagement du Parc ne seront vraisemblablement entrepris que dans la prochaine mandature municipale. Toutefois les études de définition et d'aménagement du parc seront probablement lancées début 2019 par la direction des espaces verts de la ville. M. Alexandre Gallèse, adjoint en charge de l'Urbanisme a proposé que les deux CIQ concernés (Pont de Béraud et Cézanne/ la Torse) soient associés aux études préalables. Un groupe de travail commun a été mis en place courant octobre.

Les points d'aménagement posés.

Parmi les nombreux points qui doivent être examinés, trois d'entre eux ont d'ores et déjà été posés :

- La création d'un parking supplémentaire au bas de la traverse de la Cortésine a été écartée par la commission d'enquête publique, retenant ainsi la position du CIQ Pont de Béraud, qui a fait valoir outre les risques environnementaux, l'inutilité d'un tel projet, alors que trois parkings existent déjà à moins de 200 mètres, proposant 410 places de stationnement (Lycée Cézanne, 70 places, Torse/Clinique Rambot 70 places, parking Rambot 270 places).
- La traversée du ruisseau Baret dans le prolongement de la traverse de la Cortésine verra la création d'un pont de bois piétonnier à hauteur du gué existant. Le premier devis, important, donne à penser à un dimensionnement du projet, incluant un espace transports doux.
- La « coulée verte » devrait prendre naissance aux parkings Lycée Cézanne et Torse/Clinique Rambot. Toutefois, le cheminement des voies d'accès au Parc n'est pas défini malgré la réserve n° 7 de la municipalité concernant le parc public.

Les pistes de réflexion.

Sécurisation du site :

Un ensemble de mesures de précaution concourant à la sécurité du site doit être mise en œuvre :

- Le Parc est mitoyen de la forêt de Bibémus sur toute sa façade est. Un départ d'incendie pourrait concerner des milliers d'hectares et de centaines d'habitations (2 départs d'incendie, rapidement maîtrisés, ont eu lieu dans les 3 dernières années, alors que le site, propriété privée, était très peu fréquenté).
- Un Parc public ouvert attire toute sorte d'activités allant des squats aux débordements nocturnes, en passant par les rassemblements en concert, etc. L'implantation des bornes à incendie, de clôtures, d'un système de gardiennage et d'une réglementation adaptée est indispensable .
- La réhabilitation de la ferme bastide qui reste propriété privée doit être entreprise et le squat supprimé.
- La sécurité des plus vulnérables : les personnes âgées, les enfants, les mamans aspirent à une utilisation maîtrisée des voies et chemins du Parc, nécessitant une distinction entre la partie réservée aux transports doux et celle qui revient aux piétons.
- Une solution doit être trouvée pour juguler les risques liés au franchissement de la rue des écoles militaires, seule voie automobile séparant les deux parcs ; une passerelle en bois peut être imaginée.
- Les rives du Baret et de la Torse sont partiellement aménagées en lieu de promenade. Elles peuvent se révéler dangereuses après des pluies diluviennes pour les personnes et les biens. Le lit de ces ruisseaux et rivières devront être régulièrement entretenus, creusés et faire l'objet d'enrochement aux points critiques.

Unité du matériel urbain

Les bancs, glissières, ponts et autres matériels urbains doivent être en harmonie avec le cadre environnemental du Parc.

Plantations

Le lit du Baret bénéficie d'arbres remarquables qui n'ont pas fait l'objet d'entretien depuis des dizaines d'années de même que les berges. Ces travaux doivent être engagés En revanche, le plateau du Roc Fleuri ne comporte aucune plantation et devrait profiter d'une implantation d'arbres qui seront les sujets remarquables de demain.

Equipements

Des équipements indispensables tels que toilettes, points d'eaux, fontaines devront être mis en place.

Parmi les idées d'équipements que l'on peut formuler, citons : un parcours de santé ? Un théâtre de verdure ? Des espaces jardins ? Une dalle jets d'eau ? Une guinguette ? Un marchand de glaces ? Un kiosque rafraichissements ? Cette liste n'est évidemment pas exhaustive car le projet doit être dimensionné au niveau de la ville et pas seulement de notre quartier.

Cet équipement peut être une chance en offrant une coulée verte aux piétons et aux modes de transport doux sur près de 4 Km dans la version optimale. Il permettrait également un accès à la piscine municipale notamment, pour les élèves des lycées et collèges, en toute sécurité en évitant la rue étroite et surchargée du RICM.

Les enjeux sont d'importance et vos CIQ reviendront vers vous pour recueillir vos avis et suggestions. Dès qu'un plan du territoire acquis par la Mairie sera disponible, nous vous le communiquerons .Il est souhaitable que les habitants des quartiers Est soient associés au projet.

Julien Quaglia

POSTE ERDF Zola / Ste Victoire

Notre CIQ est régulièrement sollicité sur les évolutions et les retards du chantier ENEDIS du transformateur Zola par des riverains de plus en plus excédés .

Suite à notre demande , la Direction de la Santé Publique de la Ville, agissant en vertu de l'article L1312.2 du code général des Collectivités territoriales , a procédé à des nouvelles mesures de sonorité depuis les appartements exposés, afin de documenter la réalité de ces nuisances.

Le rapport de la Direction de la santé publique a relevé, que, malgré la pose des silencieux acoustiques sur les transformateurs et le changement des pales défectueuses des aéroréfrigérants, les nuisances demeurent et même empirent par rapport aux relevés effectués en 2015. Ce rapport a été publié sur notre site Internet le vendredi 19 octobre 2018 et comprend différents tableaux de mesures ne faisant apparaître aucune amélioration fenêtres ouvertes , et nuisances accrues fenêtres fermées; ce sont les hautes fréquences qui émergent davantage car les silencieux agissent essentiellement sur les basses fréquences.

L'hypothèse avancée pour rendre compte de cette situation est que ENEDIS, qui n'a pas tenu l'agenda annoncé pour les améliorations de ce transformateur , a dû augmenter la puissance de ses installations.

La nouveauté est que nous apprenons que ce transformateur est une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), qu'à ce titre elle n'est pas assujettie à la réglementation « bruit de voisinage » dans le cadre du code de Santé Publique , et que dans ce cas le respect de l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement des installations classées pour la protection de l'environnement, n'incombe pas au Maire mais au Préfet.

Dans ces conditions notre CIQ Pont de Béraud a saisi la Préfecture des Bouches du Rhône d'une réclamation à l'encontre du fonctionnement d'une installation classée début novembre 2018.

S. ROUX

J. RICHEZ BATTESTI

.....**Brèves** **Brèves**.....**Brèves**.....**Brèves**.....

AIRE DE JEUX GEORGES CANDILIS

Le CIQ Pont de Béraud a proposé à la Mairie de dénommer l'aire de jeu pour enfants située sur le chemin de Beauregard « aire de jeux Georges CANDILIS », pour rendre hommage à l'un des concepteurs de l'ensemble résidentiel « le petit Nice » labellisé « Patrimoine du XXème siècle » depuis 2006, édifié à proximité.

Le Conseil Municipal du 28 septembre 2018 a accepté cette dénomination après avoir reçu l'accord des ayants droit.

Rappelons que Georges CANDILIS (1913 – 1995), architecte et ingénieur, né à Bakou, est diplômé de l'Ecole Polytechnique d'Athènes. Il s'installe en France en 1945 et rejoint l'atelier de LE CORBUSIER, devenant un de ses principaux collaborateurs.

Dans le nouveau panorama architectural des années 50 le petit Nice (1952 – 1966) se distingue pour une force identitaire singulière produite à partir des théories urbaines et architecturales de ses concepteurs : Georges CANDILIS, Alexis JOSIC et Shadrac WOODS, tous élèves de LE CORBUSIER.

De leur collaboration est née l'idée d'un habitat évolutif alliant fonctionnalité et fluidité des espaces tout en conservant une échelle humaine : **le Petit Nice**. H H

SECURITE : les priorités et la stratégie d'André CEMELI, nouveau patron de la Police d'Aix et Vitrolles.

Dans un article de la Provence (15.10.18) le nouveau commissaire fixe les axes de son action pour les années à venir : présence accrue dans les quartiers, police de sécurité du quotidien en relation avec les conseils territoriaux et locaux, dont les Comités d'intérêt de Quartier, accueil avec une amplitude horaire du commissariat de 8h à 20 h tous les jours, opérations régulières de contrôle dans les transports (bus, trains, transports scolaires) .

La vidéo protection est un moyen efficace de sécurité dont le Commissaire déplore un déploiement de caméras insuffisant sur le périphérique et dans les quartiers. Il annonce donc 220 caméras à Aix d'ici 2 ans. Notre quartier qui ne dispose que de 2 caméras sur l'Avenue Fontenaille réclame de 2 à 4 caméras supplémentaires, dont 2 positionnées chemin de Beauregard et angle Cortésine Baret et les autres aux points critiques définis par les services de sécurité. J Q

ARROSAGE :

Nous avons appris par le service des espaces verts que l'arrosage le plus efficace des arbres de rues ne doit plus se faire par un « goutte à goutte » intégré sous le trottoir ; celui-ci laisse les racines en superficie et fragilise donc l'arbre par temps de sécheresse ou de grand vent. Il est donc recommandé d'arroser par camion citerne " à l'ancienne», guidé par des sondes indiquant le degré d'humidité du sol. Cela devrait donc faciliter la plantation d'arbres sans ouvrir de tranchées. Th R

ESPACES VERTS

Lundi 15 octobre 2018, une équipe du conseil d'administration du CIQ a pu rencontrer pour la première fois dans notre mairie, en présence de M. Boudon, Madame Sandrine Rouden , responsable des Espaces Verts et Madame Morgane Amero pour la gestion du Patrimoine Arboré de la Ville d'Aix en Provence .

Le Président du CIQ a présenté sous forme de diaporama les demandes et souhaits de notre quartier , classés en 4 chapitres . (Voir ce diaporama détaillé sur le site du CIQ) : l'idée générale est de conserver, améliorer et développer la trame verte en tenant compte de l'évolution de l'urbanisation toujours plus dense et de la mobilité de plus en plus axée vers les modes "doux" c'est à dire l'abandon progressif de la voiture .

Cette présentation a été suivie de la part de Mme Rouden de commentaires précis , d'informations et d'engagements pour les mois à venir , concernant notre quartier mais aussi notre ville . Madame Rouden nous a répondu sur tous les sujets en prenant le temps de détailler ses arguments, aussi bien techniques , environnementaux, que... financiers . La toute nouvelle Charte de l'Arbre (consultable en Mairie ou sur le site du CIQ) , rédigée par la Ville et des associations de défense de l'environnement sert de base de travail depuis quelques mois . Sa mise en application se fait par la formation progressive de tous les personnels aux bonnes pratiques (élagage, plantation , protection, arrosage, entretien, surveillance, ...). Elle est présentée sous forme de fiches thématiques . Elle permettra à la ville de rattraper son retard par rapport à d'autres par la création de 2 nouveaux services "gestion du patrimoine arboré" et " gestion environnementale des Espaces Verts " dirigés par des "techniciens de l'arbre" spécialement recrutés .

Courant 2019, Madame Rouden s'est engagée à remplacer les arbres manquants dans les alignements (Fontenaille, Beauregard) , à dénombrer les arbres remarquables qu'il faut protéger (ex. le platane du Lavoir St. Thomas de Villeneuve et son micocoulier voisin), à replanter les arbres morts (la Pinette) , à faire enlever les arbres morts dangereux , à faire étudier la possibilité de plantations dans des endroits trop minéraux (Fontenaille entre Lycée et Collège) mais aussi libérer rapidement du goudron les arbres étranglés . Une étude sera faite au cas par cas suivant le document que nous avons fourni .

Cependant, l'obligation légale d'éliminer le chancre coloré , dont 3 foyers ont été encore détectés dans le centre ville, impose d'utiliser un budget important à l'abattage et à la replantation et donc à étaler dans le temps les autres projets .

Concernant notre demande de mise en valeur du Parc Rambot par l'ajout d'arbres il faudra attendre la décision finale concernant un éventuel parking souterrain , projet officiellement toujours en gestation ...

Le CIQ prend acte que les nouvelles pratiques présentées constituent une réelle avancée dans la gestion et la protection des espaces verts aixois . Le CIQ sera attentif à la mise en œuvre de ses souhaits et remercie Madame Rouden et Madame Amero de l'intérêt porté à notre quartier "historique" en ayant accepté ce rendez-vous au Pont de Béraud .

Th. RENARD

BULLETIN D'ADHÉSION ET DE SOUTIEN CIQ PONT DE BÉRAUD 2019
AGIR pour améliorer la vie dans notre Quartier

NOM..... **Prénom**.....

Adresse.....

Tél..... **Email**.....

Cotisation individuelle : **12 €** - Cotisation collective (Copropriété) : **8 €**
Règlement - Espèces - Par chèque à l'ordre du **CIQ PONT DE BÉRAUD**
CIQ PONT DE BÉRAUD :- 62 Avenue Fontenaille - 13100 Aix en Provence
site : www.ciq-aix-pontdeberaud.fr e-mail - president@ciq-aix-pontdeberaud.fr